

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 64 - Fax : 02 54 56 01 94
econome@catholique-blois.net

CIRCULAIRE VERTE 2/2014

Blois, le 6 mars 2014

**Aux curés et administrateurs des paroisses
Aux conseils économiques des secteurs
Aux responsables des services diocésains**

Objet :
Diverses informations

Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur,

1) Calcul des indemnités kilométriques

Le nouveau barème fiscal de remboursement des frais kilométriques applicable aux véhicules d'une puissance fiscale de 5 CV, effectuant plus de 20 000 km par an, (base de calcul des indemnités kilométriques pour notre diocèse) vient d'être connu. Nous vous le communiquons. Il est de **0.362€/km**. Dans le but de simplification, la mise en œuvre de ce nouveau montant se fera **à compter du 1^{er} mars 2014 et sans effet rétroactif**.

2) Impôt sur les Sociétés

La déclaration des revenus pour l'année 2014 de l'Association diocésaine de Blois au titre de l'impôt sur les Sociétés (I.S. au taux réduit) est une obligation. Pour l'établir, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir le plus rapidement possible les Imprimés Fiscaux Uniques (I.F.U.) que vous adressent actuellement les établissements bancaires pour le(s) compte(s) de votre secteur et/ou de votre service.

D'autre part, il convient de nous communiquer de façon très précise et exhaustive le montant des revenus fonciers (loyers) perçus par votre secteur en 2013. Nous vous rappelons que ces éléments sont indispensables pour établir la déclaration.

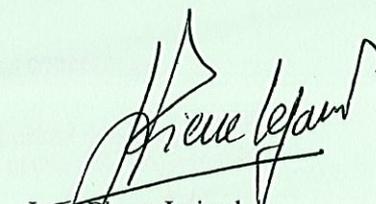
3) Gardiennage des églises communales

Pour information, nous vous adressons la copie de la note du Ministère de l'Intérieur aux préfets, qui actualise le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales pour l'année 2013, qui demeure inchangée pour 2014.

4) Rappel du taux horaire du SMIC

Fin décembre 2013, nous avons évoqué le montant horaire du SMIC. A toutes fins utiles nous vous précisons qu'au 1^{er} janvier 2014, le taux horaire est de **9.53€** soit **1 445.38€ brut mensuel pour 151h67**. Aucun salaire ne peut être inférieur à ce taux horaire.

Nous vous prions d'accepter, Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées.


Jean-Pierre Lejard,
économe diocésain.